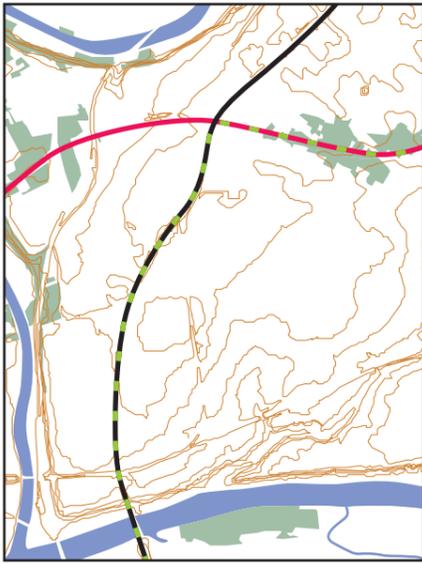


Tracé C2 - séquence B

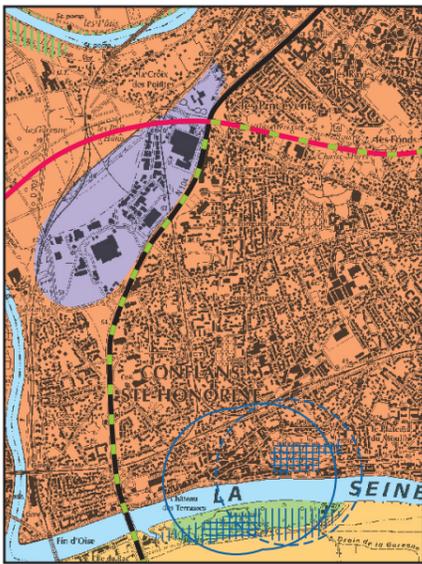
espaces très sensibles : paysages urbains
espaces non sensibles : zones d'activités et zones industrielles



Impacts visuels

- Impact visuel
- Vue
- Espace boisé
- Courbe de niveau
- Tracé C2

0 500 m



Sensibilités

- Paysage urbain
- Zone d'activités en frange urbaine
- Paysage rare et naturel
- Paysage ouvert sous pression urbaine

Protections

- Monument classé
- - - Monument inscrit
- Site classé
- ||| Site inscrit
- ||| ENS (zone de préemption)
- Tracé C2

0 500 m



RN 184 traversant la ville de Conflans-Sainte-Honorine.



Emprise totale
Barrière physique infranchissable, accentuation de la nuisance actuelle
Viaduc : fort impact visuel

Pression pour un développement des activités
Prise de vue

Cette séquence empreinte le passage de la route N184, dont les nuisances sont actuellement celle d'une autoroute urbaine (2x2 voies). La Francilienne risque d'accentuer cette nuisance : impact visuel, barrière physique infranchissable, aménagements non adaptés à l'échelle du contexte urbain.

Sur cette séquence, les préconisations d'aménagements sont :

- réaliser le passage en tranchée couverte sous le niveau du sol, au niveau du secteur d'habitat traversé de la ville de Conflans. Conserver une voie de desserte d'accès libre, afin de répondre aux contraintes, réduite au gabarit de 2x1 voie et reconquérir les espaces libérés en les aménageant en boulevard urbain. Ce boulevard permettrait de rétablir l'unité de ce secteur aujourd'hui coupé en deux par la voie N184.
- prévoir des plantations type urbaines : alignements, mails, arbres de grands sujets... qui permettrait de créer une épaisseur entre la voie et l'urbanisation contiguë.

